



AVES a.s.b.l.
Société d'études ornithologiques

Bruxelles, le 2 février 2009

Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Uccle
Place Vander Elst, 29
1180 Uccle

Concerne: Plateau Avijl – projet de PPAS 28ter
Rapport d'incidences environnementales (14 août 2008)

Mesdames, Messieurs,

Le projet de PPAS 28ter ne répond pas aux objectifs de développement durable et de préservation de la diversité biologique.

Or, vu l'évolution inquiétante du patrimoine naturel de la Région de Bruxelles-Capitale, la **préservation de la biodiversité est devenue un objectif prioritaire**, comme d'ailleurs aux niveaux fédéral et européen. La diversité biologique décline, de nombreuses espèces végétales et animales sont menacées de disparition, notamment les oiseaux dont 30% sont considérés à risque dans la Région (selon le dernier *Rapport sur l'état de l'environnement en RBC*).

Ce rapport dénonce le **grignotage des espaces verts** de la Région, notamment à **Uccle** par des constructions au niveau des plateaux Engeland et Avijl. Ce grignotage entraîne une diminution de la diversité des habitats et une fragmentation des continuités vertes (essentielle pour faciliter les déplacements et échanges des espèces et comme halte de migration pour les oiseaux). C'est justement ce que propose le PPAS 28ter! Alors que le RIE reconnaît que ce PPAS et ses variantes auraient des impacts négatifs ± graves sur la qualité environnementale du plateau:

- **perte et morcellement** des espaces verts, dont une grande partie des potagers (attractifs pour l'avifaune)
- **pollution** par le trafic
- **nuisances** diverses: dérangements, bruit, ...

Il est bien établi que le maintien d'une diversité d'espèces n'est possible que par une variété qualitativement et quantitativement suffisante de biotopes: bois, friches, potagers, zones humides, etc ... Cet ensemble de biotopes existe actuellement sur le plateau Avijl et permet d'accueillir une faune variée.

Il serait incohérent de sacrifier à l'urbanisation un des rares sites restants de la Région, qui participe au maintien d'une certaine diversité de la faune (oiseaux, mammifères, invertébrés et autres).

En conclusion, nous vous demandons de renoncer à l'urbanisation du plateau Avijl, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité en RBC et de répondre ainsi aux objectifs de la Région.

Nous demandons à être entendus par la Commission de concertation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames; Messieurs, nos salutations distinguées.

B. L'hoest, déléguée du Service Protection
Rue Cayershuis 9, bte 1, 1200 Bruxelles

PS. Nous contestons le jugement du RIE quant à l' "*intérêt botanique restreint du plateau*", recouvert d'espèces banales. Ceci est en contradiction avec la carte d'évaluation biologique de l'IBGE et Instituut voor Natuurbehoud / 2000 et la présence sur le site, de plantes rares pour la RBC. D'ailleurs, ce n'est pas la rareté des espèces végétales qui garantit la bonne capacité d'accueil d'un site pour la faune, mais bien la diversité et l'étendue des biotopes ainsi que la quiétude et l'absence de nuisances du milieu.